

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **12 août 2019 à 19 h 30** à laquelle prennent part :

Monsieur Jean-Robert Tremblay
Monsieur Danis Beauvillier
Me Serge Bizier
Madame Martine Lampron
Monsieur Laurier Chagnon
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Monsieur Mario Juare, directeur général, et Me Olivier Milot, greffier, sont également présents.

19-08-284

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance avec la modification suivante :

- Rayer le point « 8.1 Tarif d'eau Semican » de l'ordre du jour

ADOPTÉE

19-08-285

Approbation des procès-verbaux

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2019 et de la séance extraordinaire du 10 juillet 2019.

ADOPTÉE

19-08-286

Achat d'ordinateurs – mise à niveau des postes de travail

ATTENDU que certains postes de travail doivent être mis à niveau et que l'entente de service avec Vertisoft comprend la fourniture d'équipement informatique à prix raisonnable;

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu :

QUE le greffier soit autorisé à procéder à l'achat de 11 postes de travail fixes et 2 ordinateurs portables, plus les licences et l'installation, à Vertisoft Inc. au coût approximatif de 19 710,35 \$, plus les taxes applicables;

QUE les vieux postes de travail excédentaires soient offerts à 100 \$ chacun aux employés municipaux en premier lieu et, à défaut d'être vendus dans un délai d'un mois, données à des OBNL locaux;

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières de l'année en cours.

ADOPTÉE

19-08-287

Ratification des chèques et des dépôts salaires

Sur une proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires et les chèques fournisseurs suivants :

Chèques:

- En date du 09-07-2019 au 11-08-2019 575 336,93 \$
- nos M1906 à M1922 & A47025 & A47027 à A47054

Chèques annulés :

- En date du 09-07-2019 au 11-08-2019 (300,00 \$)
- no A47019

- dépôts salaires des périodes 2019-28 à 2019-31

ADOPTÉE

19-08-288

Approbation des comptes

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Chèques :

- En date du 12-08-2019 292 497,03 \$
nos A47055 à A47181 & A471282

ADOPTÉE

19-08-289

Transferts budgétaires

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de prendre acte du dépôt de la liste des transferts budgétaires pour la période de 2019-01 à 2019-06 datée du 18 juillet 2019 et déposée par la trésorière en date du 12 août 2019 et d'entériner son contenu.

ADOPTÉE

19-08-290

ORH – Dépôt et adoption du budget révisé

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'accepter le budget révisé de l'Office Régional d'Habitation de l'érable pour l'année 2019 tel que déposé.

ADOPTÉE

19-08-291

Fin d'un lien d'emploi – Patrick Drouin

ATTENDU que monsieur Patrick Drouin n'est effectivement plus à l'emploi de la Ville mais qu'il refuse ou néglige de signer les documents nécessaires pour mettre fin de manière définitive à son lien d'emploi avec la Ville;

Sur la proposition du conseiller Claude Côté il est unanimement résolu de résilier unilatéralement en date du 12 août 2019 le lien d'emploi entre monsieur Patrick Drouin et la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

19-08-292

Annulation du contrat d'assurance collective des pompiers volontaires

ATTENDU la hausse importante des coûts d'assurance des pompiers volontaires;

ATTENDU le choix des pompiers du service de sécurité incendie d'être couverts par la Régie de l'assurance maladie du Québec;

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu de ne pas renouveler en date du 31 juillet 2019 le contrat d'assurance collective des pompiers du service incendie.

ADOPTÉE

19-08-293

Démission de deux pompiers

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville prend acte de la démission de monsieur Jonathan Gendron, en date du 16 juillet 2019, au poste de pompier et de monsieur Mike Côté, en date du 16 juillet 2019, au poste de pompier.

ADOPTÉE

19-08-294

Démission d'une brigadière scolaire

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville prend acte de la démission de madame Nicole Boucher, en date du 22 juin 2019, au poste de brigadière scolaire.

ADOPTÉE

19-08-295

Travaux de pavage sur les rues Fortier, Sylvain et Lachance (AO19-VM-01) - acceptation provisoire

ATTENDU l'adjudication du contrat mentionnée en titre en date du 10 juin 2019 en vertu de la résolution 19-06-246 de ce conseil;

ATTENDU la facture no 012276 émise par Pavage Veilleux (1990) Inc;

ATTENDU la retenue de 10% suivant l'acceptation provisoire pour un an prévue au contrat;

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu :

D'autoriser la trésorière à effectuer le paiement, de 124 386,52 \$, plus les taxes, à Pavage Veilleux (1990) Inc. pour le décompte final relatif aux travaux susmentionnés.

De financer cette dépense à même la réserve de développement domiciliaire.

ADOPTÉE

19-08-296

Travaux de réfection de diverses routes - AIRRL 2017-433 – Reconfirmation d’un nouvel échéancier pour compléter les travaux

ATTENDU que les travaux de réfection de divers rangs subventionnés par le ministre des Transports du Québec (AIRRL 2017-433) devaient être réalisés avant le 22 août 2019 soit 12 mois à partir de la date d’émission de la lettre d’annonce du ministre;

ATTENDU que les travaux ont été terminés avant le 12 août 2019 par Pavage Portneuf Inc. dans le délai imparti;

ATTENDU que les rapports de contrôle qualitatif des travaux ne sont pas encore complétés et que lorsqu’ils le seront, si les critères d’acceptation ne sont pas rencontrés, des délais de recours de l’entrepreneur et de contre-expertise sont envisageables, le tout afin de réviser les coûts unitaires ou d’apporter des correctifs;

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu de reconfirmer au Ministère des Transports l’intention de la Ville de Princeville de terminer les étapes menant à l’acceptation finale des travaux subventionnés dans le cadre du Programme d’aide à la voirie locale – Volet accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) – projet no 2017-433 d’ici au 31 décembre 2019.

ADOPTÉE

19-08-297

Frais annuels d’électricité – Kiosque Adrien Paquet

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de payer la somme de 135 \$ à monsieur Gaétan Simard en remboursement des frais d’électricité du kiosque postal Adrien Paquet.

ADOPTÉE

Construction d’un abri permanent (AO19-LA-01) - Certificat de paiement no 3 et acceptation provisoire - remis

19-08-298

Modification de l’entente industrielle relativement à l’utilisation des ouvrages d’assainissement des eaux usées - Olymel senc.

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu d’autoriser le directeur général et le maire à signer la modification de l’entente industrielle modifiée relativement à l’utilisation des ouvrages d’assainissement des eaux usées avec la compagnie Olymel telle que déposée en séance.

ADOPTÉE

19-08-299

Mandat pour la mesure du voile de boues et confection des plans et devis pour la vidange des étangs aérés

ATTENDU l’offre de Services Exp Inc. pour la mesure du voile de boues, le plan, devis et surveillance de la vidange des étangs aérés de l’usine d’épuration des eaux.

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que soit acceptée l’offre de Services Exp Inc. de prendre les échantillons, préparer les plans

et devis et effectuer la surveillance pour les travaux de vidange au coût approximatif de 13 500 \$, plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit financée à même la réserve de vidange de boues.

ADOPTÉE

19-08-300

Autorisation de paiement du décompte no 2 – Réfection de la rue Saint-Henri (AO18-VM-07)

ATTENDU l'adjudication du contrat mentionnée en titre en date du 14 février 2019 en vertu de la résolution 19-02-054 de ce conseil;

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu :

D'autoriser la trésorière à effectuer le paiement de 594 962,18 \$ à La Sablière de Warwick LTÉE pour le décompte progressif no 2 aux travaux susmentionnés.

De financer cette dépense à même le *Règlement no 2018-335 décrétant un emprunt et une dépense de 1 800 000 \$ pour des travaux d'infrastructure sur la rue St-Henri.*

ADOPTÉE

19-08-301

Addenda no1 à l'entente relative à des travaux municipaux du Développement du Golf La-Fontaine phase IV

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'autoriser le directeur général à signer l'addenda no 1 à l'entente relative à des travaux municipaux du Développement du Golf La-Fontaine phase IV tel que déposé en séance.

ADOPTÉE

19-08-302

Approbation et autorisation de paiement décompte no 3 – Développement du Golf La-Fontaine Phase IV

ATTENDU le décompte progressif no 3 datant du 16 juillet 2019;

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu :

D'approuver le décompte no 3 et d'autoriser la trésorière à effectuer le paiement de 119 860,24 \$ moins la retenue de 10% et la contribution du promoteur prévue à l'article 13 de l'entente totalisant 73 078,15 \$, à 9074-5126 Québec Inc. pour le décompte progressif no 3 aux travaux susmentionnés.

De financer cette dépense à même *Règlement no 2019-349 décrétant une participation au développement résidentiel phase IV du Golf La-Fontaine, ainsi qu'un emprunt 470 000 \$.*

ADOPTÉE

19-08-303

Avis de motion – Règlement modifiant le règlement no 2011-190 sur les permis et certificats

Avis de motion est donné par le conseiller Laurier Chagnon à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ordinaire, extraordinaire ou ajournée, un règlement modifiant le règlement no 2011-190 sur les permis et certificats.

ADOPTÉE

Dépôt et présentation du projet de Règlement modifiant le règlement no 2011-190 sur les permis et certificats

Le greffier constate que le conseiller Laurier Chagnon dépose le projet de *Règlement modifiant le règlement 2011-190 sur les permis et certificats*, constate que ce dépôt suit l'avis de motion et que ce règlement n'est pas adopté à la présente séance.

19-08-304

Demande de dérogation mineure – Jacques Cormier et Linda Burt

ATTENDU QUE les demandeurs désirent agrandir leur résidence sur le côté droit dans le prolongement du mur arrière sur 6,46 mètres pour inclure la descente de cave et obtenir une meilleure harmonisation avec le bâtiment existant;

ATTENDU QUE le terrain est de forme triangulaire et la résidence présente une marge arrière existante de 3,86 mètres;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme ;

Sur une proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que le conseil accepte pour la propriété située au 373, 12^e rang Ouest la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Jacques Cormier et par Madame Linda Burt afin de permettre l'agrandissement de la résidence dans le prolongement du mur arrière en permettant une marge arrière de 2,13 mètres au lieu de 3,86 mètres reconnu par des droits acquis, ce qui représente une dérogation de 1,73 mètre pour la marge arrière.

ADOPTÉE

19-08-305

Acquisition de gré à gré ou par expropriation du lot 4 309 277 du Cadastre du Québec

ATTENDU QUE la Ville de Princeville souhaite examiner les possibilités qui s'offrent à elle en matière de développement économique de son territoire, notamment par l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, de certains immeubles;

ATTENDU QUE la Ville planifie à long terme l'agrandissement de ses zones résidentielles;

ATTENDU QUE la Ville entend financer toute acquisition par un règlement d'emprunt à être adopté subséquent par le conseil;

Il est proposé par le conseiller Me Serge Bizier, et il est unanimement résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

QUE la Ville de Princeville acquiert de gré à gré ou par expropriation, à des fins de réserve foncière, le lot 4 309 277 d'une superficie de 133 024,9 mètres carrés, le tout conditionnellement à l'entrée en vigueur d'un règlement d'emprunt appropriant les deniers requis.

QUE la Ville mandate le cabinet Dufresne Hébert Comeau, avocats, pour amorcer les discussions avec le propriétaire Les Entreprises Claudale Inc. et, à défaut d'entente, pour entreprendre les procédures d'expropriations requises conformément à la *Loi sur l'expropriation* et pour représenter la Ville dans ce dossier.

QUE la Ville mandate Daniel Bouchard, évaluateur agréé, pour agir à titre d'évaluateur-expert dans ce dossier.

ADOPTÉE

19-08-306

Désistement total de la procédure d'expropriation d'une partie du lot 4 308 001 du cadastre du Québec

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a décidé, par la résolution du conseil municipal numéro 18-11-455 du 12 novembre 2018, d'acquérir par voie d'expropriation une partie du lot 4 308 001 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désirait acquérir la partie du lot 4 308 001 du cadastre du Québec pour fins de réserve foncière pour l'agrandissement à long terme de son parc industriel;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a signifié le 21 janvier 2019 à l'entreprise Sintra inc. un avis d'expropriation visant une partie du lot 4 308 001 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE cet avis d'expropriation a été publié le 23 janvier 2019 au bureau de la publicité des droits sous le numéro d'inscription 24 381 791;

ATTENDU QUE la totalité du lot 4 308 001 du cadastre du Québec a été vendue à l'entreprise C.B.R. Laser inc. le 9 juillet 2019;

ATTENDU QU'en considération cette vente, la Ville de Princeville désire demander l'autorisation du Tribunal administratif du Québec, section des affaires immobilières, de se désister totalement des procédures d'expropriation;

ATTENDU QU'aucun paiement à titre d'indemnité provisionnelle n'a été effectué en faveur de Sintra inc. et qu'aucun avis de transfert de propriété n'a été publié;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Ville et de l'ensemble de ses citoyens de prendre acte à la vente du 4 308 001 du cadastre du Québec et de requérir ainsi du Tribunal administratif du Québec une autorisation de se désister des procédures d'expropriation;

Il est proposé par le conseiller Danis Beauvillier et il est unanimement résolu :

QUE préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

QUE la Ville prend acte de la vente du lot 4 308 001 du cadastre du Québec le 9 juillet 2019 à l'entreprise C.B.R. Laser inc.;

QUE compte tenu de cette vente, la Ville demande, conformément à l'article 52 de la *Loi sur l'expropriation* (RLRQ c. E-24), l'autorisation du Tribunal administratif du Québec, section des affaires immobilières, de se désister totalement des procédures d'expropriation intentées dans le dossier no SAI-Q-238719-1901;

QUE la Ville prend acte du consentement de Sintra inc. à ce désistement et de la renonciation de celle-ci, par l'entreprise de ses procureurs le 12 juillet 2019, d'exercer le recours en dommages et intérêts prévu à l'article 52.1 de la *Loi sur l'expropriation* (RLRQ c. E-24);

QUE le désistement des procédures d'expropriation est effectué chaque partie payant ses frais;

QUE le désistement précité ne saurait être interprété, directement ou indirectement comme étant une quelconque forme d'acceptation, d'admission ou d'acquiescement par la Ville des prétentions de Sintra inc. à l'égard des procédures d'expropriation;

Que la Ville mandate l'étude DHC Avocats pour procéder à la finalisation et la rédaction des procédures nécessaires pour mettre fin aux procédures d'expropriation.

ADOPTÉE

19-08-307

Modification à la dernière année de l'entente d'utilisation du Centre sportif et de visibilité publicitaire avec le Titan de Princeville (Junior AAA)

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu d'autoriser le directeur général et le maire à ratifier une modification de l'article 2.2. de l'entente mentionnée en rubrique en ajoutant l'exclusivité de deux matchs supplémentaires aux deux matchs déjà prévus à la saison régulière pour un montant additionnel de 5 000 \$, et, ce pour la saison 2019-2020.

ADOPTÉE

19-08-308

Autorisation et financement des dépenses reliées à la mise à niveau du Parc Léon-Thibodeau

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'autoriser les dépenses prévues au projet de remise à niveau du parc Léon-Thibodeau pour un montant approximatif de 30 000 \$, dont l'achat de module de jeu de la compagnie Go-Élan Inc. estimés à 15 654,56 \$, et d'en assurer le financement pour partie (22 543,28 \$) par l'aide financière accordée par la MRC de l'Érable en vertu du fonds de développement des territoires – volet Pacte rural et la différence par les activités financières de l'année en cours.

ADOPTÉE

19-08-309

Invitation – Déjeuner-théâtre de la Table de concertation des personnes âgées de l'Érable

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu que deux personnes représenteront la Ville au déjeuner-théâtre de la Table de concertation des personnes âgées de l'Érable qui aura lieu le 11 octobre 2019 au coût de 12\$ par billet et de faire don à l'organisme d'une somme de 50\$ au surplus du coût d'achat des billets.

ADOPTÉE

Demande d'aide financière – Marie-Ève Roux Chrétien - rejeté

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

19-08-310

Levée de la séance

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 19 h 55.

ADOPTÉE

Me Olivier Milot, greffier

Gilles Fortier, maire